

MUESPACH



A
N
C
H
E
T
T
E



Bulletin d'information communal

N° 63 / DECEMBRE 09



INFORMATIONS PRATIQUES



Secrétariat de la mairie :

Lundi de 15 h à 18 h
Mardi de 9 h à 11 h
Mercredi de 9 h à 11 h
Jeudi de 14 h à 18 h
Vendredi de 9 h à 18 h

Téléphone : 03 89 68 61 24 Fax : 03 89 68 76 17
mairie-de-muespach@wanadoo.fr Site internet : www.muespach.fr

Agence Postale Communale :

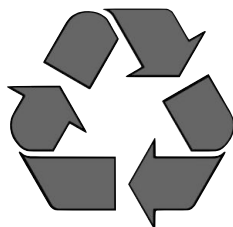
Lundi et vendredi de 14 h à 17 h
Mardi, jeudi et samedi de 09 h à 12 h



Changements à signaler en mairie :

Les personnes s'installant à Muespach ou quittant la Commune sont invitées à le signaler en mairie.









Règlement de la déchetterie communale



La déchetterie est ouverte au public
Tous les jours ouvrables de 8 h à 20 h

La déchetterie est strictement interdite d'accès
- En dehors des heures mentionnées
- Les dimanches et jours fériés

SOMMAIRE

	Photos réalisées par Ph.HUBER & R.HALLER	Couverture
INFO	Info Pratiques	Page 2
	Sommaire	Page 3
	Mot du Maire	Pages 4 à 6
	• Permis de construire • Etat Civil	Page 7
	Conseil Municipal	Pages 8 et 9
	Commission des Jeunes	Page 10
	"Sans Soucis"	Page 10
@	Club Informatique	Page 11
	Théâtre	Page 11
	Associations	Pages 12 et 13

	Foudre et Danger	Pages 14 à 16
	Fête Patronale	Page 17
	Tous au numérique	Page 18
	Télé Muespach	Page 19
	Sapeurs	Pages 21 et 21
	CLIC	Page 22
	Calendrier	Page 23
	Face au Vol	Page 24



Ce bulletin d'information a été conçu par la commission « Information et Communication » et mis en page par Philippe Huber et Norbert Demiéville.

Les textes et photos proviennent des différentes commissions et associations ainsi que de notre secrétaire de Mairie.

Merci à tous de votre lecture, de vos commentaires et suggestions.

Impression par l'Imprimerie de Saint-Louis. Bulletin communal tiré à 400 ex.

Le Mot du Maire



En cette période de l'année nous nous préparons consciencieusement à bien fêter les jours à venir, et l'animation qui règne au sein des familles muespachoises nous porte à croire que les sapins, cette année encore brilleront de toutes leurs bougies, tandis que la rue principale de notre village scintillera pour la première fois par ses guirlandes toutes neuves.

Mais il est vrai que cette période de fête peut paraître trop exubérante, trop festive et mercantile aux yeux de ceux qui se retrouvent cette année encore, sans emploi, sans ressources et sans réel avenir le permettant d'envisager le retour d'un bonheur perdu.

La fête de Noël cependant, loin de toutes les exagérations constatées, reste encore, pour bon nombre de nos concitoyens, une fête célébrée en famille, autour d'un sapin, sous lequel une les enfants recherchent fébrilement des yeux les paquets qui les attendent en cadeau.

Dans cette heureuse et traditionnelle perspective, je m'empresse d'adresser à chaque habitant de ce village un Joyeux Noël !

Un petit coup d'oeil sur l'année qui s'achève.

Sans vouloir décrire dans ces colonnes une rétrospective complète de l'ensemble des événements -parfois pénibles et douloureux- survenus au cours de cette année, j'aimerais souligner d'une plume rapide mais précise la formidable énergie déployée par la *commission des jeunes*, présidée au sein du Conseil Municipal par notre ami Jacques Henri. Tout le monde connaît cette commission tant il est vrai qu'elles oeuvrait tout au long de l'année dans toutes sortes d'actions menées pour les jeunes de Muespach – secourisme, escrime, divertissements- mais aussi dans le domaine de la Sécurité routière, qui mobilisa les jeunes artistes en herbe de notre village, par la création d'affiches destinées à sensibiliser les automobilistes de la présence d'enfants dans la traversée de notre village. Ces dessins furent reproduits sur des panneaux aujourd'hui exposés tout au long de la Rue du 1^o Septembre. Il convient de préciser que cette campagne de sensibilisation fut subventionnée par la CMDP, aussi me revient-il à ce titre de remercier très sincèrement Monsieur Ott Edmond Président du groupement Régio Plus de la CMDP, ainsi que Monsieur Finance gérant de la CMDP de Muespach . Point n'est besoin de grands discours pour dire ce qui est évident, je m'arrête ainsi en remerciant bien sincèrement cette valeureuse équipe municipale.

Je serai bien incorrect de ne pas mentionner mes autres collègues qui ont tout autant oeuvré avec beaucoup d'énergie à ce que la commune de Muespach avance dans le tracé des investissements programmés durant ce mandat.

A ce titre j'aimerais citer tout particulièrement la *commission des travaux publics*, celle de *l'embellissement du village* et celle des *finances* désignées pour étudier et diriger les travaux de réfection des rues des Acacias et de la Fontaine. Dans le cadre du programme d'embellissement du village, on peut depuis quelque temps admirer, aux entrées du village, les sculptures métalliques qui sont des œuvres bénévoles du maître artisan Brand Joseph. On peut tout autant découvrir la magnifique fontaine implantée dans la rue de la Fontaine, dont *l'ancienne auge* est un don fait à la commune par Monsieur Nicolas Groell. Messieurs Brand et Groell méritent ainsi la reconnaissance publique des Muespachoises.

La reconnaissance Régionale, Départementale et Communale à trois Muespachoises

Lors de la cérémonie des « Vœux du Maire » programmée le Dimanche 10 janvier 2010 à 10 heures en la salle polyvalente de Muespach, il sera procédé à la remise de la médaille d'Or à Monsieur Gilbert Gretter pour plus de 35 années passées au service de la commune.

Deux médailles d'Argent seront remises à Messieurs Pascal Groell et Jean-Paul Riether pour 25 années passées au service de la commune de Muespach.

Toutes mes félicitations. Elles seront réitérées d'ailleurs au cours de cette sympathique manifestation du 10 janvier 2010.

Les changements administratifs de l'année 2009

Un nouveau secrétaire à la direction du secrétariat de la Mairie, une nouvelle directrice à la tête de l'école élémentaire, une nouvelle directrice à la tête de l'école maternelle, une nouvelle enseignante, professeur des écoles, à l'école maternelle : que de changements !

Le départ « précipité » de Monsieur Guillaume Hentz, motivé par sa réussite à un concours administratif et son obligation de s'inscrire dans une école régionale d'administration, m'obligeait à devoir, très rapidement, trouver un remplaçant à la tête du secrétariat de la mairie. Par bonheur mes recherches devaient aboutir avec la candidature de Monsieur Muller Jacky qui prit ses fonctions à la mairie de Muespach en date du 15 septembre 2009. L'équipe en place fonctionne à nouveau parfaitement.

Je souhaite à notre nouveau secrétaire, qui a la fonction « d'attaché », une belle carrière professionnelle au sein de notre commune.

Les départs du directeur et de la directrice de nos deux écoles ainsi que le départ de notre enseignante d'école maternelle –toutes pour raisons personnelles-, furent portés à ma connaissance quelques semaines avant la fin de l'année scolaire. A la rentrée de Septembre j'avais le plaisir d'accueillir Madame Muriel Ribstein, directrice de l'école élémentaire, Madame Monique Prautois, directrice de l'école maternelle, ainsi que Madame Schaeffer Noëlle enseignante en cette même école. Les premiers contacts que j'ai eu avec ces deux directrices d'établissement et la nouvelle enseignante, professeure des écoles, furent très cordiaux et extrêmement prometteurs pour l'avenir commun de ces deux écoles. J'en suis très heureux !

Un nouveau café-restaurant et la fermeture du magasin d'alimentation Hatstatt

D'un côté un commerce qui ouvre, de l'autre un commerce qui ferme. De la joie et de la peine.

Tous nous ne pouvons que nous réjouir de savoir que Caroline Gutzwiller a ouvert son café restaurant : un restaurant qui nous accueille chaleureusement et très cordialement. Nous ne pouvons que regretter cependant la cessation d'activité du commerce des époux Hatstatt, véritable monument Muespachois qui ferme après tant d'années de présence en notre village de Muespach.

Je tiens dans ces lignes à remercier les deux tenanciers de ce magasin qui fut tant utile à tous nos concitoyens, mais aussi à nos associations villageoises.

Les actions communales extérieures

Je ne peux délibérément oublier, après tant d'années d'efforts, de discussions, de réunions et enfin de réalisation, de mentionner l'extraordinaire saga qui a conduit à la construction de notre terrain de football synthétique intercommunal de Muespach-le-Haut et de Muespach.

Il fallait que le Conseil Général du Haut-Rhin lance à qui voulait l'entendre, son extraordinaire proposition de subvention mirifique pour la construction de terrains de football synthétiques, pour que nous nous engagions au sein de notre SIVU dans cette aventure en proposant notre candidature au Conseil général avec un dossier parfaitement ficelé.

La suite est connue de tous. Nous fûmes écartés, et, sans l'aide du département il nous était très difficile de rassembler les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi je ne fus pas de ceux qui désiraient cette forme d'infrastructure synthétique. Je considérais qu'elle coûtait trop cher pour 2 villages à l'échelle des nôtres. Je le crois encore.

J'ai bataillé ferme afin que puisse être adoptée au sein du SIVU une solution moins onéreuse, celle d'un terrain en herbe. On devait me démontrer que ce n'était pas la bonne solution, puisqu'il fallait deux terrains : le premier, un terrain de grand jeu, et le deuxième un terrain d'entraînement. *Alea jacta est !* le sort en est jeté.

C'est ainsi que certains dans ce SIVU – je n'en fus pas- ont relevé le défi avec panache : nous avons aujourd'hui ce terrain. Mes félicitations, et tous mes vœux au FC Muespach et à tous ses jeunes joueurs !

Du côté de la Communauté de Communes Ill et Gersbach

La pesée embarquée

Je ne reviendrai pas sur ma position personnelle de Maire quant à la pesée embarquée. Je pense qu'elle est de nature à handicaper financièrement d'innombrables ménages modestes de notre communauté de communes,

car quoiqu'on dise ou veuille faire entendre il est inconcevable qu'une entreprise encourage qui que ce soit à acheter une nouvelle « marchandise » si elle y perdait de l'argent !

La nouvelle formule, celle de la pesée embarquée, ne pourra qu'être plus chère comparée à l'actuelle méthode de ramassage !

Cette *pesée embarquée* répondrait, dit-on aussi, au *Grenelle de l'environnement*. Je ne crois pas que ce *Grenelle* ai prévu – voire autorisé- des charges financières domestiques aussi importantes que celles qui vont être observées.

La *pesée embarquée*, est de surcroît discriminatoire : elle condamne toute une série de concitoyens à devoir payer plus cher un produit nouveau. Parmi ces concitoyens se trouvent ceux qui habitent dans des appartements et qui ne disposent pas, de ce fait, de jardins pour composter leurs déchets. S'y trouvent aussi ceux qui ont des enfants en bas âge , ainsi que toutes ces nombreuses personnes âgées, en raison des milliers de couches absorbantes *très lourdes* qu'il faudra bien éliminer quotidiennement !

Cette *pesée embarquée* enfin, ne pouvait être confrontée aux tarifs d'autres entreprises, faute d'entreprises concurrentes.

C'est donc le choix obligé d'un monopole !

Assainissement et station d'épuration

Devrais-je enfin relever *in fine* la fameuse *STEP Story* ? (en français : histoire de la Station d'Épuration) Il me semble que nous en savons déjà assez pour ne pas devoir nous fâcher davantage. Nous avons gagné tous les procès auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg : c'est un signe évidemment qui dénonce les recours successivement introduits par la commune de Grentzingen contre la ComCom III et Gersbach! Est-ce suffisant ? il faut croire que non. Les décisions de justice ne sont pas forcément aussi simples à exécuter que l'on pourrait croire : elles ne suffisent pas, du moins dans notre cas de figure, à régler ce contentieux rapidement. L'avenir nous dira qui l'emportera.

L'assainissement de nos villages ne pourra être effectif, et fonctionnel, qu'avec la mise en route de la station d'épuration. Tout le monde en est convaincu.

Je considère cependant dans cette pénible affaire, que jamais un Président de ComCom n'aura été autant combatif que le nôtre : André Bohrer

Je lui tire très respectueusement mon chapeau et lui réitère mon total appui !

Invitation

Je ne peux décidément terminer l'éditorial de ce bulletin sans vous inviter, chacune et chacun d'entre vous qui lisez cette Manchette à assister à la cérémonie des Vœux du Maire :

Dimanche 10 Janvier 2010 à 10 heures

en la salle polyvalente de Muespach

A cette occasion je présenterai le bilan d'activité du Conseil Municipal, les réalisations de l'année écoulée, les réalisations à venir au courant de 2010, et le compte-rendu général des activités de nos diverses commissions : principalement celles qui vont jouer un rôle important dans l'avenir de notre commune en prenant comme exemple notre projet de *fibre optique* !

En fin de cérémonie nous aurons l'honneur, comme déjà précisé, de procéder à la remise des médailles aux trois récipiendaires nommés préalablement.

Je vous invite ainsi à être présent autour de ces Muespachois méritants et à lever votre verre, en leur honneur au cours de la réception qui suivra cette cérémonie.

Dans cette attente, et avec l'espoir de vous revoir, de vous saluer, je vous adresse aussi , après mes vœux de Noël exprimés en tout début d'éditorial, mes très sincères vœux de bonne année 2010, à vous et à vos familles.

Le Maire, Roland Haller.

Les Permis de Construire Délivrés en 2009

Demandeurs	Objets	Implantations	Date du permis
HATSTATT Etienne	Construction d'un abri de jardin	Rue de l'Etang	3 juin 2009
REY Patrick	Transformation d'une partie de remise en chambre et mise en place d'une fenêtre façade Sud	Rue de Ferrette	28 juil. 2009
HEBINGER Hubert	Extension de l'habitation existante par un bâtiment à usage de ga-rage et remise de stockage de bois	Rue du 1 ^{er} Septembre	30 sept. 2009
MUNCH Jérôme	Construction d'une maison d'habitation	Rue du Gersbach	En cours d'instruction
BARNOUX Nicolas	Construction d'une maison d'habitation	Rue du Château d'Eau/ Rue du Gersbach	En cours d'instruction
GERTEIS Jean Paul	Construction d'un garage	Rue des Vignes	En cours d'instruction

ETAT CIVIL du 2^{eme} semestre 2009



NAISSANCES

BRIE Elisa Aurélie Marthe	le 06 juillet 2009
KIEFFER Coralie Stéphane	le 30 septembre 2009
ISLER Célian Stéphane	le 05 novembre 2009

MARIAGES

SCHMITT Didier avec WENDLING Magali	le 08 août 2009
GOLLING Roland avec WILLIG Sabrina	le 19 septembre 2009

DECES

WILLIG Annick	le 13 septembre 2009
BAE Yunjac	le 15 septembre 2009
BRAND Olivier	le 30 septembre 2009
HEMMERLIN Camille Paul	le 21 octobre 2009

Comptes-rendus du Conseil municipal : 1er semestre 2009

Les comptes-rendus détaillés des réunions du Conseil municipal peuvent être consultés sur le site
Internet : www.muespach.fr

Séance du 07 juillet 2009

Le Maire présente au Conseil deux demandes de certificats d'urbanisme. Le Conseil après consultation des documents, du règlement d'urbanisme, et du plan de zonage et après avis de la commission, constate que les parcelles faisant l'objet des demandes sont situées en dehors des zones constructibles : à savoir en zone agricole pour une des demandes, et en zone naturelle pour l'autre.

Le Maire présente au Conseil la proposition de modification des statuts du SIPAS (Syndicat Intercommunal pour le Plan d'Aménagement du Sundgau en Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) Le Conseil après délibération, approuve la modification proposée par le syndicat, par 3 voix pour, 2 contre et 10 abstentions.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition du Maire en vue de la création d'un poste d'attaché. Cette création de poste est nécessaire afin de permettre le remplacement du secrétaire de mairie démissionnaire suite à la réussite au concours d'administration auquel il s'est présenté et l'obligeant à fréquenter, à compter du premier septembre, une école régionale d'administration.

Le Maire informe le Conseil que la commission communale des impôts directs a proposé le déclassement de 4 propriétés établies dans la commune de l'indice 4 à 4M. Le Conseil prend acte de la décision de la commission.



Séance du 01 septembre 2009

SIVU- terrain de football synthétique : le Maire rappelle les engagements de la commune au sein du SIVU et l'inscription budgétaire de 230 K euros au titre de la participation UNIQUE de Muespach aux frais de construction du complexe sportif intercommunal entre les communes de Muespach et Muespach-le-Haut. Le Conseil approuve à l'unanimité le versement de la participation financière .

La restauration scolaire et l'accueil du soir sont reconduits pour l'année scolaire 2009-2010

Deux délégués sont nommés au syndicat mixte du Sundgau (SMS): Madame Marie-Hélène Jonner 4° Adjointe au Maire et Monsieur Norbert Demiéville.

Le Conseil décide, sur proposition du Maire, d'acquérir le matériel nécessaire aux établissements scolaires, destiné à réduire au mieux la propagation éventuelle du virus de la grippe A(H1N1)

Le Conseil délibère sur les demandes de CU et de permis de construire ainsi que du droit de préemption communal sur divers biens et parcelles cadastrés sur la commune.

Comptes-rendus du Conseil municipal : 1er semestre 2009

Les comptes-rendus détaillés des réunions du Conseil municipal peuvent être consultés sur le site
Internet : www.muespach.fr

Séance du 06 octobre 2009

Le Maire en préambule de la séance du Conseil présente à l'assemblée le nouveau secrétaire de Mairie, Monsieur Jacky Muller. Il précise que Monsieur Muller dispose de la fonction d'attaché, et présente au nouveau venu ses vœux de réussite professionnelle ainsi que ceux du Conseil.

Le Conseil délibère sur les demandes de CU et de permis de construire ainsi que du droit de préemption communal sur divers biens et parcelles cadastrés sur la commune.

Les comptes-rendus de diverses commissions communales sont adoptés à l'unanimité par le Conseil municipal .

Monsieur Christian Grandclaude, au nom de la commission « Haut-Débit » informe l'assemblée que le Conseil Général du Haut-Rhin ainsi que le Conseil régional, lancent une étude pour la réception d'Internet à *haut-débit* en Alsace.

Monsieur Norbert Demiéville au nom de la commission « Internet » propose une remise à niveau du site www.muespach.fr : accord unanime du Conseil municipal.

Une subvention exceptionnelle de 500 euros est accordée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire. Identiquement le Conseil approuve à l'unanimité une subvention de 400 euros à l'association Sport Culture et Loisirs de Muespach

le Conseil, après délibération décide d'approuver le principe de la réfection du soutènement du Monument aux Morts, et identiquement le remplacement d'une gouttière du toit de l'Eglise paroissiale. Le Conseil décide à l'unanimité de la mise à disposition d'eau de consommation du château d'eau communal à la commune de Knoeringue.

Séance du 03 Novembre 2009

Le Conseil délibère sur les demandes de CU et de permis de construire ainsi que du droit de préemption communal sur divers biens et parcelles cadastrés sur la commune.

Constitution de la commission communale consultative pour le recensement agricole. Madame Jonner Marie-Hélène 4° Adjointe au Maire, Messieurs Pascal Groell 1° Adjoint au Maire, et Vincent Gutzwiller sont nommés au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la réfection du soutènement du Monuments aux morts et de confier les travaux à l'entreprise Hemmerlin de Riespach, en connaissance des devis proposés.

Madame Jonner Marie-Hélène 4° adjointe au Maire, est désignée par le Conseil comme représentante de Muespach à la commission intercommunale d'accessibilité.

Une subvention exceptionnelle de 100 euros est allouée aux organisateurs de la fête de Saint Nicolas

Le Conseil municipal décide d'approuver la proposition du Maire de procéder à la réfection des WC de l'école élémentaire, et d'émettre un avis favorable au devis de l'entreprise SCHERRER de Muespach pour le remplacement de urinoirs.

Commission des Jeunes

Lors de ce second semestre la commission des jeunes a mis en place les panneaux du concours de dessin sponsorisé par notre caisse de Crédit Mutuel de Muespach. Les dessins des 8 enfants ayant participé à ce concours ont été reproduits sur grands panneaux et mis dans le village.

Nous espérons que ces nombreux panneaux sensibiliseront petits et grands à la sécurité routière. Je tiens à remercier et féliciter pour leur participations : Celeste Schmitt, Cyril Schmitt, Anais Berthehte, Julien Senft, Marlys Ancel, Alizé Eckert, Loïc Lacour et Louis Gutzwiller.

Fin juin, c'est déroulé le premier concours de pétanque du village, une douzaine de doublettes y ont participé sous un soleil radieux et dans une ambiance plus que chaleureuse et conviviale. En 2010, la commission organisera à nouveau un tel concours en espérant y rencontrer un succès encore plus grand et avec encore plus de participants Muespachois.

Une formation au secourisme pour adultes s'est déroulée en collaboration avec la commune de Steinsoultz.

A l'occasion du Téléthon 2009, et comme l'année dernière, les enfants sont passés dans le village pour vendre des Manalas. 400 ont été vendus cette année contre 150 en 2008. Bravo pour votre participation à cette grande cause !

Vous avez une idée d'animation ou d'action ? Nous sommes à votre écoute afin de rendre notre village encore plus attractifs pour nos jeunes.

Les membres de la commission se joignent à moi, pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2010.

Henri Jacques, président de la Commission des Jeunes



Le Club "Sans Soucis"

Tous renseignements au numéro 03 89 68 71 75

Le Club Sans Souci fête régulièrement les anniversaires de ses membres. Les personnes honorés dernièrement sont : Alice FLIEG, Pierre HEMMERLIN, Jeanne KUNTZ et Raymonde LITZLER.



Les marcheurs aux journées d'octobre à Mulhouse. Après la visite de cette belle exposition, ils ont pu apprécier quelques spécialités présentées à cette occasion.

Le Club Informatique de Muespach reprend !

Après quelques mois d'inactivité, le club a ré-ouvert ses portes, et est toujours dans l'Ancienne Gare.

Les activités sont dirigées par M. Patrick Davidenko.

Le programme des activités prévues est le suivant :

- *utilisation d'internet, découvertes et utilisation des services proposés...*
- *découverte et utilisation de logiciels libres et de solutions libres*
- *utilisation et perfectionnement de divers logiciels (en fonction de la demande) :
traitement de texte, tableur, traitement numérique ...*
- *initiation à la création de site web statique et dynamique*

L'horaire proposé est le suivant : le jeudi de 20h à 21h30 (sauf vacances scolaires).

Vous pouvez contacter Monsieur Davidenko, soit par email (clubinfo@freeheberg.com), soit par téléphone (09 54 90 05 40) pour de plus amples renseignements.

Un site internet dédié au club est à disposition : <http://clubinfo.freeheberg.com/>

Le contenu peut évoluer en fonction de la demande et sera plutôt orienté sur de la pratique pour pouvoir essentiellement répondre aux problèmes rencontrés.

Du Théâtre à Muespach

Depuis le 22 Octobre, une troupe de théâtre a été créée à Muespach. Elle accueille les enfants de 7 à 12 ans tous les jeudis de 17h à 18h30 à l'ancienne gare.

Fort de 15 membres dynamiques autant que motivés, cet atelier a pour vocation de monter une représentation à la fin de l'année scolaire.

Au programme des réjouissances : appropriation de l'espace, travail de la voix, d'écoute de soi et des autres, gestion des émotions et des sentiments, improvisation,...

Les enfants s'y amusent... et moi aussi !

Les P'tits Saltimbanques de Muespach
et Estelle Davidenko.

Renseignements : 09 54 90 05 40



fami
EMPLOI 68
Le meilleur de l'aide à domicile

le fil de la vie
apa
Ensemble, tissons

L'APA et Fami Emploi 68 permettent aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux actifs et aux familles, quel que soit leur âge, l'accès à une gamme complète de services à domicile.

La Croisée des Services – APA – Fami Emploi 68,
80 rue de Mulhouse, 68300 SAINT-LOUIS
Tél. : 03 89 32 78 78 Site Internet : www.lcds.fr



Allô Seniors c'est simple : un seul numéro de téléphone pour toutes vos questions.

Tél. : 03 89 32 78 88, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Internet: www.alloseniors.fr

Courriel : info@alloseniors.fr

Allô Seniors est un service d'information téléphonique unique qui a pour vocation de répondre aux nombreuses questions que vous vous posez et de vous aider à trouver le bon interlocuteur, quel que soit votre lieu d'habitation. En effet, les seniors haut-rhinois n'ont pas toujours connaissance de tous les services qui leur sont destinés. C'est pourquoi, depuis 2002, ce service, qui se veut facile d'accès, rapide et gratuit, remplit pleinement son rôle d'information et de conseil à l'attention du public âgé.

L'équipe, spécialement formée en gérontologie, informe en toute neutralité, sur l'ensemble des services existants dans notre département.

le Cap

Les services de soins : 03 89 33 17 99

Le service de prévention : 03 89 33 17 92

Le Cap, l'association haut-rhinoise pour la **prévention** et les **soins** aux addictions (**drogue, tabac, alcool, cyberdépendance**), intervient, à **Mulhouse - Altkirch - St Louis**, d'une manière générale dans les domaines de la **prévention** et de la lutte contre les comportements à risques et des **soins** aux dépendances.



ADECA 68 : 122 rue de Logelbach
68020 COLMAR

Tél. : 03 89 12 70 13

Courriel : secret@adeca68.fr

Internet : www.adeca68.fr

Le dépistage du cancer colorectal consiste en la réalisation d'un test de recherche de sang occulte dans les selles distribué en première intention par les médecins généralistes.

Il concerne toutes les femmes et les hommes de plus de 50 ans.

Cette action permet de réduire significativement la mortalité due à ce cancer.



Nouvelle Association Française des
Sclérosés en Plaques
Tél. : 05 34 55 77 00
Courriel : nafsep@nafsep.org
Internet : www.nafsep.org

La NAFSEP a trois axes prioritaires :

- l'action sociale en faveur de l'aide aux patients,
- la création et la gestion de centres spécifiques de soins et d'hébergement pour Sclérosés En Plaques lourdement atteints,
- soutenir la recherche clinique et fondamentale, en concertation avec le Comité médico-scientifique de l'ARSEP (Association de Recherche sur la Sclérose en plaques.)



La permanence - accueil: SEPIA assure actuellement une permanence 5 jours par semaine de 8h30 à 18h. Chaque demande est traitée individuellement, qu'il s'agisse :

- d'intervention auprès d'un jeune en crise,
- d'écoute et de dialogue,
- de soutien psychologique,
- d'orientation vers d'autres ressources d'aide (mission locale, hôpital, psychiatrie, consultation juridique, ...)
- d'information à diffuser.

Les jeunes sont en général accueillis par un intervenant de l'équipe SEPIA. Cette position non "psy" permet souvent une première approche qui facilite l'acceptation d'une rencontre avec le psychologue lorsque cela s'avère nécessaire.

CLIC Alzheimer

**Centre Local d'Information et de
Coordination**

N'hésitez pas à contacter le CLIC
Alzheimer du Pays du Sundgau

Les locaux du CLIC se situent au Centre
Hospitalier St-Morand – 23 rue du 3^{ème}
Zouaves 68134 Altkirch Cedex

Tél. : 03 89 08 35 16

Permanences téléphoniques
les mardis et mercredis

Le CLIC participe au maintien à domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés et à l'amélioration de leur qualité de vie.

En accord avec le patient et sa famille, l'équipe travaille en partenariat avec les différents professionnels concernés : médecins de famille, neurologues, services d'aide et de soins à domicile, assistantes sociales des Pôles Gériatriques, accueil de jour, etc.

Ce service est gratuit.

20 recommandations en cas d'orage

Extraits reproduits avec l'autorisation de l'association protection foudre :

jean@lepenven.eu, www.apfoudre.com

N. Demiéville

Préambule

L'article suivant semble être hors propos car nous sommes juste entrés dans l'hiver et que l'été n'est encore que musique de l'avenir. Pourtant, les changements climatiques modifient nos idées de saisons. Des orages peuvent intervenir beaucoup rapidement qu'auparavant. Ainsi, la prise de conscience des problèmes inhérents à la foudre peut-elle se faire à tout moment. En parler dans notre prochain bulletin, qui n'apparaîtra qu'au début de l'été 2010, serait trop tard.

Les aspects traités dans les lignes suivantes ne reflètent que les effets de la foudre sur les personnes. Les mesures de protection à prendre pour protéger les équipements électroniques (ordinateurs, téléviseurs, etc.) feront l'objet d'un autre article.



Recommandations

Toutes les recommandations pour protéger les personnes contre la foudre sont fondées sur deux principes :

1. ne pas constituer une cible pour la foudre;
2. ne pas se placer dans des situations qui risquent d'appliquer une différence de potentiel entre deux parties du corps.

En pratique il faut toujours essayer de trouver la situation de moindre risque. Il est en effet rare malheureusement de ne pas trouver une situation à haut risque dans les comptes rendus d'accidents. Les recommandations qui suivent visent toutes à respecter les principes énoncés ci-dessus.

Ces recommandations sont logiquement déduites des propriétés physiques de la foudre, des mécanismes de foudroisement, des caractéristiques spécifiques des courants électriques associés à la foudre, toutes ces données étant aujourd'hui bien connues, enfin la physiopathologie des foudroissements.

Les recommandations qui suivent s'appliquent uniquement à l'homme et aux être vivants; en sont exclues les recommandations de protection des matériels et équipements, traitées ailleurs.

Il ne faut pas oublier que, vis à vis des phénomènes naturels, chacun a le devoir, le bon sens, d'observer un niveau de sécurité plutôt excessif qu'insuffisant.

Activités à risque

- 1- D'une façon générale, on évitera certaines activités extérieures, du domaine des loisirs, des sports ou du travail, connues pour être particulièrement dangereuses par temps d'orage. Tel est le cas des activités suivantes: pêche, baignade, bateau, cyclisme, golf, alpinisme, ainsi que des travaux électriques, de réparation de toiture. D'une façon générale, toute activité qui expose au foudroisement direct.

Avant d'entreprendre ce genre d'activités, il est souhaitable de se renseigner sur la météorologie. En France on peut obtenir des renseignements notamment auprès de la Météorologie Nationale et du réseau national Météo-orage.

En ce qui concerne les activités qui mettent le corps en contact avec l'eau, on se souviendra que le corps mouillé, aussi bien que l'eau sont bon conducteurs de l'électricité, ce qui favorise le passage de courants relativement intenses et dangereux.

A la campagne

- 2- Il est impératif de ne jamais s'abriter sous un arbre, surtout si cet arbre est isolé ou ne fait partie que d'un petit groupe d'arbres.

Cette précaution est enseignée depuis longtemps par la sagesse populaire. On peut démontrer aujourd'hui que les risques de foudroisement d'un arbre isolé en espace ouvert est environ 50 fois supérieur à celui d'un homme debout.

- 3- En espace ouvert (champs, pré), ne porter aucun objet, en particulier métallique, qui émerge au dessus de la tête: fourche, faux, club de golf... Surtout ne jamais s'abriter sous un parapluie ouvert. Toute pièce conductrice doit au contraire être abaissée, ou mieux même déposée à côté de soi.

Par contre l'utilisation d'un téléphone mobile n'entraîne aucun accroissement du risque, tout au moins lorsque son antenne ne dépasse pas la tête, ou que très peu. Son volume, même s'il est métallique, reste insuffisant pour avoir un effet attractif sur la foudre.

Le risque de foudroiement d'une structure quelconque augmente en effet avec le carré de sa hauteur; un objet qui surélève de 1,4 fois la hauteur d'une personne double le risque. En outre, tout objet métallique pointu et allongé favorise le foudroiement.



- 4- Des personnes se trouvant en groupe doivent s'écarter les unes des autres d'au moins 3 mètres, pour éviter le risque d'un éclair latéral entre deux personnes. Le risque de foudroiement d'une personne peut se propager à ses voisins par une étincelle franchissant l'espacement entre personnes trop rapprochées: ce phénomène est appelé "éclair latéral".
- 5- Il faut penser à s'écarter de toute structure métallique, notamment de pylônes, de poteaux, de clôtures, afin de ne pas être victime d'une électrocution par "tension de toucher". Des accidents se produisent lorsqu'une personne, dont les pieds sont en contact avec un sol insuffisamment conducteur, touche une pièce métallique sous tension: il apparaît alors une tension entre le point de contact avec la structure et les pieds, et un courant électrique va pouvoir traverser le corps. Ce phénomène se produit en particulier à l'instant où la structure métallique est foudroyée.
- 6- Pour les mêmes raisons, il conviendra d'éviter de s'abriter dans une cabine téléphonique extérieure, et a fortiori de téléphoner par temps d'orage, sauf avec un téléphone mobile, comme expliqué plus haut. Si la ligne téléphonique est aérienne, elle peut être touchée par la foudre, mais aussi subir une élévation de potentiel induite par un coup de foudre voisin. Même si l'un de ces deux phénomènes se produit loin de la cabine, disons à quelques kilomètres, la "surtension" générée localement se propage le long de la ligne, et atteint la cabine, où elle peut faire des dégâts, et sérieusement commotionner la personne qui s'y abrite.
- 7- Ne jamais se tenir debout les jambes écartées, ni marcher à grandes enjambées lorsqu'on se trouve sous un orage. On risque alors d'être commotionné, voire électrocuté, par une "tension de pas". La meilleure position consiste à se pelotonner au sol, après avoir étendu sous soi un ciré ou toute autre pièce en matière isolante (par exemple en plastique). Même si l'on ne dispose pas de pièce isolante, la position couchée, jambes repliées sous soi, reste la position de moindre risque.

La "tension de pas": supposons qu'une personne se trouve à proximité d'un impact de foudre au sol, disons à une cinquantaine de mètres. Le courant de foudre s'écoule dans la terre, où il diffuse autour du point d'impact. Du fait de la résistivité électrique du sol, cet écoulement génère un "gradient de potentiel", ce qui signifie qu'entre deux points proches, situés tous deux à la surface du sol, va apparaître une différence de potentiel. Si ces points sont des points de contacts des pieds d'une personne ou des pattes d'un animal, cet être vivant va être parcouru par un courant de dérivation, et risque une forte commotion, voire la mort, notamment dans le cas du bétail. La tension de pas est proportionnelle à la résistivité du sol et à l'intensité du courant de foudre, et inversement proportionnelle à la distance par rapport au point d'impact.

- 8- Lorsqu'on est surpris par un orage en pleine forêt, on ne peut évidemment pas éviter d'être sous des arbres. La position de moindre risque consiste alors à s'écarter le plus possible des troncs, et à éviter la proximité des branches basses. Cette position minimise les risques d'être victime de tensions de pas ou de tensions de toucher.
- 9- De bons abris protégeant contre la foudre sont de huttes de pierre. on s'abritera également dans une église ou une chapelle; mais si ces édifices ne sont pas protégés par un paratonnerre, il faut s'abstenir de s'appuyer contre ou de toucher un pilier ou un mur. Une automobile close, à condition qu'elle ne soit pas décapotable ou à toit en plastique, constitue une excellente cage de Faraday. Penser à rabattre ou à rentrer l'antenne radio s'il y a lieu. Par contre on évitera de s'abriter dans un hangar, lorsque celui-ci comporte un toit de tôle supporté par des poutres de bois. En effet, si un coup de foudre survient près du hangar, même sans le toucher, le champ électrique intense qui accompagne tout coup de foudre peut induire entre le toit et le sol une tension élevée, tension qui peut à son tour générer un amorçage puis un arc électrique à travers le hangar. Cet effet d'induction est par contre sans risque si le toit est supporté par des poutres métalliques.

Dans un bâtiment ou une habitation

- 10- Éviter certaines activités à l'intérieur des bâtiments, surtout des maisons de campagne; ainsi, pour des raisons données en 6, il est recommandé de ne pas téléphoner lorsqu'un orage est menaçant. Toutefois, cette recommandation ne doit pas dissuader de téléphoner en cas d'urgence grave: il s'agit alors d'un risque calculé. Rappelons que le téléphone mobile est sans risque.

- 11- Dans une habitation dont la protection intérieure contre la foudre n'a pas été spécialement réalisée (même si l'habitation est équipée d'un paratonnerre), éviter de toucher des pièces métalliques telles que conduites et robinets d'eau, de prendre un bain ou une douche, de toucher les machines électrodomestiques. La seule façon de supprimer tout risque à l'intérieur consiste à réaliser une "équipotentialisation" de toutes les pièces métalliques, c'est à dire interconnecter par des liaisons conductrices. Cette opération est toutefois affaire de spécialiste en systèmes de protection contre la foudre, et doit être confiée à un installateur agréé de paratonnerre.
- 12- En l'absence de dispositifs de protection tels que parafoudres, il est vivement recommandé de débrancher le cordon d'alimentation secteur et le câble d'antenne d'un téléviseur, et de les éloigner d'au moins un mètre du poste. Un téléviseur non protégé et non débranché peut en effet "imploser" lors d'une forte surtension, constituant ainsi un risque pour les personnes se trouvant dans la même pièce.

En montagne

- 13- Les alpinistes se trouvent souvent sur des sommets ou des arrêtes, particulièrement exposés aux foudroiements. La première précaution évidente que doit prendre un alpiniste est donc de s'éloigner des pointes et des arêtes dès les premiers signes avant-coureurs d'un orage: lorsqu'il entend le bourdonnement ou le bruit d'abeilles caractéristiques de "l'effet de couronne", le champ électrique ambiant est déjà intense, et il faut de toute urgence quitter les crêtes.
- 14- La meilleure façon de se protéger contre un coup direct est de se réfugier sous un ressaut: celui-ci doit dominer d'au moins cinq à dix fois la hauteur du sujet.
- 15- Même à l'abri du coup direct, il faut prendre en compte les divers risques de foudroiement indirect par tensions de pas ou tension de toucher. A 15 mètres sous un pic, ces tensions sont dangereuses, et il faut descendre à au moins cinquante mètres pour que le risque soit suffisamment réduit. Une précaution évidente est toutefois de ne jamais se plaquer contre une paroi, afin de ne pas s'exposer à des différences de potentiel, notamment en présence de failles humides. S'en tenir éloigné d'au moins 1,5 m.
- 16- Il peut également être dangereux de s'abriter dans une petite anfractuosité ou une petite grotte: en restant debout près de l'entrée, on risque de provoquer l'amorçage d'un arc électrique entre le plafond et la tête, et en s'appuyant au fond, on risque d'être traversé par un courant dérivé. Se tenir accroupi le plus loin possible du plafond, des parois et du fond.
- 17- Une commotion électrique même légère, et qui ne laisserait aucune trace en d'autres circonstances, peut, par surprise ou par perte momentanée du contrôle musculaire, faire lâcher prise et entraîner une chute grave. Ces accidents secondaires sont fréquents. Il y a donc lieu de tenir compte de ce risque lorsque l'alpiniste s'installe pour attendre la fin de l'orage.

Sur l'eau (mer, lac, rivière)

- 18- Sur une grande surface d'eau, un bateau, et notamment un voilier, constitue une saillie, donc un point d'impact privilégié pour la foudre. Dans une barque ou un bateau sans mât, la meilleure précaution, si le temps le permet, est de rejoindre d'urgence la rive.
- 19- Sur un bateau équipé d'un mât, celui-ci peut être frappé par la foudre de la même façon qu'un paratonnerre. Le principe qui guide alors la protection du bateau consiste à assurer une continuité électrique parfaite entre le sommet du mât et l'eau.
Un voilier moderne est généralement équipé d'un mât métallique; les haubans sont généralement des filins métalliques, dont les attaches font partie d'une ceinture, elle aussi métallique, courant tout autour du pont. Dans ces conditions, cette superstructure constitue une sorte de cage de Faraday à larges mailles, assurant une bonne protection du bateau. Si la coque est elle-même métallique, l'écoulement éventuel des courants de foudre vers l'eau se fait sans difficulté. Si la coque est en matière synthétique, il convient de fixer une ou deux chaînes à la ceinture métallique, l'autre extrémité plongeant dans l'eau. Celle-ci est suffisamment bonne conductrice pour constituer une bonne "prise d'eau". Une solution plus élégante consiste à relier la base du mât au lest du bateau, par un conducteur installé une fois pour toute.
- 20- Certains voiliers sont en bois, de même que leur mât, et les haubans peuvent être des coules plus ou moins isolantes. Sur ce type de bateaux, on recommande de fixer une chaîne tout le long du mât, ou un conducteur fixé à demeure, en en faisant ainsi un paratonnerre. Comme en 19, la base du mât sera électriquement reliée à l'eau par une chaîne ou un conducteur. La protection du bateau est ainsi correctement assurée; quand aux personnes à bord, elles devront se placer le plus bas possible, voire à l'intérieur de la coque, pour celles qui ne participent pas aux manœuvres.

Dimanche 24 Janvier 2010

Fête de la future Communauté des Paroisses de

DURMENACH ♦ MUESPACH ♦ MUESPACH-LE-HAUT ♦ ROPPENTZWILLER
STEINSULTZ ♦ WALDIGHOFFEN

SOUS LE PATRONAGE DE SAINT SÉBASTIEN

PROGRAMME DE NOTRE FÊTE PATRONALE INTER-PAROISSIALE

10 h 00 : **Grand'Messe solennelle en l'honneur de Saint Sébastien à Muespach**
chantée par nos 6 chorales réunies et reconnaissance de l'Equipe d'Animation Pastorale (E.A.P)
présidée par le vicaire épiscopal, l'abbé Hubert Schmitt

11 h 30 : **Apéritif à la salle polyvalente de Muespach-le-Haut** (offert par les 6 conseils de fabrique)

12 h 30 : **Repas communautaire, avec au menu :**

Potage, Kassler - Légumes - Salade de pomme de terre, partage des desserts, café

Prix

adultes : 7,00 €
9-14 ans : 6,00 €
4-8 ans : 5,00 €

Ceux qui le désirent peuvent apporter un dessert (fruits, gâteaux, biscuits) qu'ils déposeront à la salle en arrivant.

Après-midi récréative : animations musicales, chants, saynète des enfants et d'adultes... projection de photos des temps forts, discours du curé sur l'évolution de la communauté de paroisses.



L'objectif de cette fête est de signifier concrètement notre désir de réaliser une véritable entente inter-paroissiale.

Les premiers concernés par cette invitation sont tous les chrétiens qui oeuvrent jour après jour dans nos 6 paroisses : l'E.A.P, le conseil pastoral, les 6 conseils de fabrique, les chorales, les catéchistes, l'équipe des lecteurs, sacristains, servants de messe, visiteurs de malades, nettoyage et fleurissement de l'église, lingères etc... et tous les fidèles qui désirent s'y associer.

Avis aux Conseils de Fabrique, Chorales, Lecteurs, Confirmants, fleuristes... pour l'organisation de la fête :

Les différents services reconduisent leur travail comme en 2009. Ils sont invités à communiquer les noms des intervenants au référent de la fête de Saint Sébastien avant le 20/11/2009 :

M. Stéphane LECAT, 5 rue des Noyers à Muespach-le-Haut
au 03 89 68 79 18 ou par mail lecat-stephane@orange.fr

Pour la projection photos : ceux qui ont des photos numériques uniquement : Fête-Dieu, messes, fête patronale, fête de la musique... peuvent nous les transmettre sur clé USB ou envoyer par e-mail aux adresses suivantes : jean-luc.laborde249@orange.fr ou à lecat-stephane@orange.fr jusqu'au 2 janvier 2010 dernier délai.

Réservez avec le talon ci-dessous et votre règlement (chèque à l'ordre de la MENSE CURIALE) auprès de vos sacristains ou prêtres...

AU PLUS TARD POUR LE 17 JANVIER 2010

XX

NOM :

PRENOM :

TELEPHONE :

VILLAGE :

NOMBRE DE REPAS

Adultes : 7 € x _ _ _

9-14 ans : 6 € x _ _ _

4-8 ans : 5 € x _ _ _

Nous apportons un dessert :
(payer les membres invités)

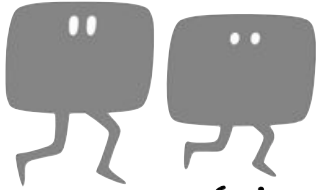
OUI

NON

TOTAL : _____ €

prendra part au repas de la Saint Sébastien du 24 janvier 2010 à Muespach-le-Haut

Le passage à la télé tout numérique le 2 février 2010



tous au numérique!

Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt de la diffusion analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6) et son remplacement par la TNT (Télévision Numérique Terrestre).

Pour nous à Muespach, c'est le 2 février 2010 !

LES AVANTAGES DU NUMÉRIQUE

+ de chaînes : jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites (les chaînes historiques en version numérique + les 12 nouvelles chaînes nationales) dont certaines en HD (haute définition) et les chaînes locales, comme Alsatic TV en Alsace. Des chaînes supplémentaires sont disponibles sur abonnement auprès des opérateurs commerciaux.

+ de qualité : une meilleure qualité de réception d'image et de son.

Pourquoi fait-on cela ? Le passage à la télé tout numérique libère des fréquences utilisées pour créer de nouvelles chaînes, diffuser plus de chaînes en HD, développer la radio numérique et généraliser l'accès à Internet haut débit sur l'ensemble du territoire.

Qui est concerné?

Vous êtes concerné(e) si vous recevez, sur un poste au moins, la télévision via une antenne râteau ou intérieure.

Que va-t-il se passer?

En Alsace, la télé à 6 chaînes s'arrêtera définitivement le 2 février 2010. Vous devez impérativement vérifier et adapter, si besoin, votre équipement à un mode de réception numérique pour continuer à recevoir la télévision.






Pensez à adapter chacun de vos postes, sinon ils ne recevront plus la télévision après le 2 février 2010.

Le 2 février 2010, recherchez à nouveau les chaînes.

Si vous recevez la TNT par une antenne râteau, et même si vous avez la TNT depuis longtemps, recherchez une DEUXIÈME FOIS les canaux de diffusion des chaînes.

Le 2 février, les chaînes de la TNT changeront de canal pour améliorer leur couverture. Si vous ne recherchez pas leurs nouveaux canaux, votre téléviseur peut afficher un écran noir.

Avant le 2 février 2010, équipez-vous.

	Pour recevoir le bouquet TNT gratuit	Pour recevoir + de chaînes par abonnement
<p>Avec une antenne râteau ou intérieure</p> 	<p>Un adaptateur TNT externe branché sur la prise Péritel de la télé actuelle ou une télé avec TNT intégrée suffisent pour recevoir les 18 chaînes gratuites.</p>	<p>LES CHAINES CANAL+ TNTop TV NUMERIC</p>
<p>Avec une parabole</p> 	<ul style="list-style-type: none"> orientée sur le satellite Astra et couplée à un adaptateur;  orientée sur le satellite AB3 et couplée à un adaptateur.  	<p>LES CHAINES CANAL+ CANALSAT BIS orange</p>
<p>Avec une box ADSL, le câble ou la fibre optique</p> 	<p>Les chaînes gratuites de la TNT sont incluses dans l'offre TV de l'abonnement.</p>	<p>SFR neufbox Bbox free DARTY BOX orange</p>
<p>Certains immeubles* sont raccordés à un réseau dans le cadre d'un accord collectif avec un opérateur.</p>	<p>Si votre immeuble est raccordé au réseau câblé ou à la fibre optique et fait l'objet d'un accord collectif, les chaînes gratuites de la TNT sont déjà accessibles sans abonnement avec un décodeur adapté. Pour le câble, elles seront progressivement accessibles avec un adaptateur TNT.</p>	<p>Alice numericable Vialis</p>

TELE MUESPACH MENAGER SAT PRO&Gie

Bientôt 37 années d'expérience à votre service

Radio Télé Muespach avait démarré son activité le 10 février 1973, en équipement audiovisuel, électroménager et multimédia. La profession évolue plus vite que la mode vestimentaire. Nous ne risquons point d'être gagnés par la facilité.

Notre objectif: la satisfaction de nos clients.

En 1954, l'émetteur de Bâle diffusait la première chaîne suisse allémanique.

Enfin en 1956, l'émetteur de Mulhouse démarrait notre fameuse première chaîne française, en noir et blanc "haute définition" avec 819 lignes, alors que nos voisins limitrophes, n'avaient qu'une résolution de 625 lignes, par image. Suivi de France 2 en noir et blanc.

Révolution de l'audiovisuel ! Le 1er octobre 1967 les téléspectateurs pouvaient suivre le journal télévisé sur un écran couleur.

Arrive l'ère du satellite: par la mise en orbite du satellite géostationnaire Eutelsat n° 1 suivi par Télécom puis Astra et Kopernikus. La qualité de l'image dans les zones d'ombres (Muespach, par exemple) est résolue.

2008: la TNT numérique émet pour la première fois.



Le 02 février 2010 l'émetteur de Mulhouse cessera définitivement la diffusion analogique de nos programmes favoris :TF1- France 2 – France 3 – Canal+, pour un passage au tout numérique.

Comme d'habitude, Muespach, village vallonné,

posera problèmes en ce qui concerne les équipements terrestres.

Cependant, nos années d'expériences nous permettront de vous proposer les meilleures solutions.

Bon divertissement à tous !!

**L'équipe de Télé Muespach vous souhaite d'agréables fêtes de Noël
ainsi qu'une bonne et heureuse année 2010 !**

Patrick et Vincent..

Nous sommes à votre disposition du Mardi au Vendredi de 14h à 18h
et le Samedi de 09h à 12h

Une sélection personnalisée parmi les plus grandes marques de produits audiovisuel et satellite,
pour un passage au tout numérique dans les meilleures conditions.

Dans un souci de toujours mieux faire connaître les activités à Muespach, nous vous présentons les entreprises localisées dans notre village. Notre choix est purement aléatoire mais toutes seront présentées.

Si nécessaire, nous pouvons être contactés directement.

Commission de l'information et de la communication

La Page des Sapeurs Pompiers

**Sapeurs Pompiers
CI de Muespach
CIS III et Gersbach
SDIS Groupement SUD**

SAPEUR POMPIER... UNE PASSION..... UN RÊVE.....

*Quand des problèmes apparaissent
Tu mets ton casque et ton cuir
Et pour que rien ne paraisse
Tu fais ton plus beau sourire.*

*On te croit invincible,
Pourtant tu connais la peur.
On te croit insensible,
Et pourtant toi aussi tu pleures.*

*Toi ami Sapeur Pompier
Quand tu fais ton métier
Tu dois toujours rassurer
Tous ces gens désespérés.*



Pour avouer cette passion et évoquer ce rêve d'enfant.
Les vrais mots me manquent pour vous les transmettre.

La vraie recette:

On écoute **vibrer son COEUR**,
C'est lui qui nous parle et nous dicte les mots.
C'est lui également qui nous dit d'être pompier

En cette période de redoux automnal, j'aimerais attirer votre attention sur quelques consignes de sécurité:

LE RAMONAGE EST OBLIGATOIRE

Les foyers et leurs accessoires, les conduits de fumée individuels et collectifs et les tuyaux de raccordement doivent être périodiquement entretenus, nettoyés et ramonés afin d'assurer le bon fonctionnement des appareils et d'éviter les risques d'incendie et d'émanation de gaz nocifs.

- **Les obligations concernant le ramonage des cheminées et des tuyaux sont issues du règlement sanitaire départemental (article 31.6)**

Les appareils de chauffage, de production d'eau chaude et de cuisine ainsi que leurs tuyaux de raccordement et les conduits de cheminée doivent être vérifiés, réglés et ramonés au moins deux fois par an (en Alsace). Les conduits spéciaux ou tubés équipant les appareils alimentés de combustibles gazeux doivent subir un contrôle de vacuité, suivi le cas échéant d'un nettoyage, au moins une fois par an.

- **Les certificats de ramonage doivent être conservés par l'utilisateur pour pouvoir être produits en cas d'incident.**

Le défaut d'entretien entraîne deux risques majeurs :

- le feu de cheminée
- la présence de monoxyde de carbone dans les gaz de combustion. Ce gaz **incolore, inodore et non irritant**, est à l'origine de beaucoup d'intoxications et de décès en France. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel. Il provient de dysfonctionnement des appareils de chauffage au gaz, au bois, au charbon, au fuel ou à l'éthanol et de la ventilation insuffisante des logements et également de l'utilisation d'appareils inadaptés ou mal posés.

En France, un incendie d'habitation se déclare toutes les deux minutes soit 250 000 incendies par an. Ils font 10 000 victimes dont 800 décès (chiffre comprenant les victimes décédées à l'hôpital). Ils sont la deuxième cause de décès chez les enfants de moins de quinze ans. Sept incendies sur dix ont lieu le jour mais sept décès sur dix surviennent la nuit.

La solution : équipez vous de DAAF: **un détecteur** avertisseur autonome **de fumée**. Il peut sauver des vies.

C'est essentiel pour détecter les débuts d'incendie principalement la nuit. Facile à trouver, à installer et à entretenir mais il doit cependant être conforme à **la norme NF-EN 14 604**. De préférence en installer un à chaque étage près des chambres.

« A la maison, un réflexe en plus est un risque en moins ! »

N'hésitez pas à consulter les plaquettes que nous vous avons remises lors de notre passage dans vos foyers.

Les numéros d'urgence gratuits :

Sapeurs Pompiers : 18

Numéro unique d'urgence européen : 112

SAMU : 15

Samedi 12 décembre à 10 heures a eu lieu à **WALDIGHOFFEN** l'inauguration de la nouvelle caserne du **CIS ILL ET GERSBACH** regroupant l'ensemble des sections..

Je tiens personnellement et très sincèrement à vous remercier pour votre excellent accueil, votre extrême gentillesse, votre soutien et surtout pour votre grande générosité lors de la vente des calendriers 2010.

En cette fin d'année, je tiens personnellement et tout particulièrement à vous souhaiter, et au nom de tous les membres du Corps et de l'Amicale, **de Joyeuses fêtes de NOËL** et également vous présenter nos meilleurs vœux de paix profonde, de bonheur et de santé pour la nouvelle année 2010 qui est sur le pas de la porte.

Le Chef du CIS

Major Pascal GROELL

Location du foyer du Sapeur
06 11 50 95 59 ou au 03 89 68 71 36



CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION

Un service gratuit destiné aux malades et aux familles touchés par la maladie d'Alzheimer ou des troubles apparentés

Nous proposons

- une écoute et des informations sur la maladie et ses conséquences
 - une orientation vers les services adaptés
- un soutien et un accompagnement psychologique des proches
- un accompagnement de la personne malade avec une recherche de réponses adaptées à sa situation et à son évolution
- un travail en réseau avec les différents intervenants professionnels

UNE PSYCHOLOGUE ET UNE INFIRMIÈRE VOUS RENCONTRENT À VOTRE DOMICILE OU DANS LES LOCAUX DU CLIC AU :

Centre Hospitalier St-Morand

Pôle Gériatrique - 23 rue du 3^e Zouaves - 68134 Altkirch Cedex


Centre Hospitalier
St-Morand
ALTKIRCH

Conseil Général



Haut-Rhin

L'Acteur de votre quotidien

**N'hésitez pas à contacter
le CLIC Alzheimer
du Pays du Sundgau**

03 89 08 35 16

Permanence téléphonique les mardis et mercredis

IMP. KAUFFMANN - 68130 TAGSDORF

Calendrier des fêtes et manifestations en 2010

<u>Décembre</u>	Samedi	26	Concours de Jass 2010
<u>Janvier</u>	Dimanche	10	Réception municipale du Nouvel An à 10h
	Dimanche	24	Fête patronale inter-paroissiale
<u>Février</u>	Mercredi	3	Don du sang
	Samedi	6	Assemblée générale des Sapeurs Pompiers
	Samedi 14 et Dimanche 15		Vente cartes de membre par l'Amicale des Donneurs de Sang
<u>Mars</u>	Courant mars		Opération « Tulipes » au profit de l'I.R.H.T.
	Dimanche	7	Carpes frites de l'Amicale des Sapeurs Pompiers
	Vendredi	19	AG des Arboriculteurs du Haut-Sundgau
	Samedi 20 et Dimanche 21		Marche populaire à Muespach-le-Haut
	Dimanche	28	Carpes Frites F.C. Muespach
<u>Avril</u>	Samedi 17		Assemblée générale des Donneurs de Sang
	Mercredi	21	Don du sang à Muespach-le-Haut
<u>Mai</u>	Dimanche	9	Randonnée pédestre des donneurs de sang
<u>Juin</u>	Lundi	21	Fête des écoles de Muespach (Date non encore définie à ce jour) Fête de la musique à Muespach (Décision définitive sera prise ultérieurement par le Conseil municipal)
<u>Juillet</u>	Samedi 03 et Dimanche 04		Excursion Amicale Sapeurs Pompiers
	Samedi	10	Soirée tricolore organisée par les Donneurs de Sang
	Mercredi	14	Cérémonie aux Monument aux Morts à 19 h messe pour les défunts du Corps et de l'Amicale Promotion et remise de distinctions
<u>Août</u>	Vendredi	6	Don du sang à Muespach
	Dimanche	22	Marché aux puces de l'Amicale des Sapeurs Pompiers
<u>Septembre</u>	Samedi 25 et Dimanche 26		Marche Terre des Hommes Alsace à Muespach-le-Haut
<u>Octobre</u>	Dimanche	3	Fête de la choucroute
	Vendredi	22	Clôture de la commande d'arbres des Arboriculteurs du Ht-Sundgau
	Dimanche	17	Repas chasseur de l'Amicale des Sapeurs Pompiers
	Vendredi	29	Don du sang à Muespach-le-Haut
<u>Novembre</u>	Dimanche	7	Vente de calendriers des Sapeurs Pompiers
	Dimanche	7	Carpes frites F.C. Muespach
	Samedi	20	Vente de cartes de membre par la Chorale Ste-Cécile
	Samedi	27	Loto Terre des Hommes Alsace à Muespach-le-Haut
	Samedi	27	Collecte pour la Banque alimentaire
	Dimanche	28	Repas du 3 ^{ème} âge
<u>Décembre</u>	Samedi	4	Soirée Sainte-Barbe
	Mardi	14	Fête de Noël des «Sans Souci»



7 FACE AUX VOLS : RÈGLES D'OR POUR PROTÉGER VOS BIENS

1 Automobilistes, verrouillez systématiquement les portières et le coffre de votre véhicule, même si vous ne vous éloignez que quelques instants. Conservez les clés de contact sur vous et bloquez la direction. **Ne tentez pas les voleurs** en laissant des sacs, des portefeuilles ou des objets de valeur (GPS, caméscopes, téléphones...) apparents dans l'habitacle.

2 Cyclistes, si vous devez laisser votre vélo sans surveillance, utilisez un anti-vol efficace.

3 En toutes circonstances, conservez votre sac à main ou votre portefeuille avec vous. Le code de votre carte bancaire est un code secret, ne le conservez pas dans votre sac ou dans votre portefeuille.

4 A votre domicile, même lorsque vous êtes chez vous, fermez à clés les accès (notamment la nuit). Une fenêtre en position oscillo-battante est une fenêtre ouverte. Ne cachez pas vos clés sous le paillasson, sous un pot de fleur... mais conservez les toujours sur vous. Ne laissez pas de mot sur votre porte mentionnant votre absence. Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs qui sous différents prétextes chercheraient à s'introduire chez vous. Ne pas laisser de message d'absence sur la messagerie téléphonique.

5 A toute heure du jour ou de la nuit, n'hésitez pas à signaler immédiatement aux gendarmes les comportements qui vous paraîtraient suspects en **composant le 17** sur votre téléphone. Si vous êtes témoin d'un vol ou de manoeuvres de repérage, relevez et notez un maximum de renseignements (numéro d'immatriculation, marque et type du véhicule, signalement et tenue vestimentaire des auteurs...). Un renseignement même anodin peut être utile aux enquêteurs.

6 Faites des photographies de vos objets de valeurs, relevez les numéros de série. En cas de vol, elles pourront être exploitées par les enquêteurs et vous permettront de justifier de votre préjudice auprès de votre compagnie d'assurance.

7 Enfin, si vous êtes victime d'un vol, surtout ne touchez à rien et prévenez immédiatement la gendarmerie en **composant le 17**.



En rendant plus difficile le vol, non seulement on le prévient, mais on oblige aussi son auteur à recourir à des moyens matériels ou humains susceptibles d'orienter l'enquête des gendarmes.

LA SECURITE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !